

*VENT d'OUEST*  
*Compte rendu du*  
*Comité Technique Local*  
*Du 12 octobre 2016*



Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Directeur,

Ce Comité Technique Local se tient peu de temps après le Comité technique de Réseau du 29 septembre dernier qui entérine la suppression de 1 815 emplois supplémentaires à la DGFIP pour 2017, le CTR du 29 septembre dernier se situant lui-même juste après le Groupe de Travail national Contrôle Fiscal du 28 septembre 2016 .

Lors de ce groupe de travail national Contrôle Fiscal ont été évoqués notamment le changement de périmètre des Délégations et des DIRCOFI ainsi que la suppression de la DIRCOFI Centre- Auvergne qui s'accompagne de la mise en place de la DIRCOFI Centre Ouest. Vous avez prévu de nous présenter aujourd'hui tous ces sujets comme celui des Ponts Naturels, des personnels d'entretien, du Pôle Pénal, du Pôle de Programmation et du déploiement de Rialto Mémo.

Nous reviendrons en détail sur ces différents sujets lors de nos débats, en y ajoutant un commentaire sur la Brigade Patrimoniale de la DCF Ouest.

Mais en préambule, nous souhaitons évoquer une question nationale beaucoup plus préoccupante que celle des ponts naturels. En effet, lors du GT Contrôle Fiscal du 28/09/16 une fiche sur les Ressources humaines concernant les DIRCOFI a été présentée. Quelques jours plus tard, le 05/10/16, se tenait un GT Mutations avec une fiche n°4. Le parallèle entre ces deux fiches est tout particulièrement saisissant et préoccupant pour l'ensemble des vérificateurs de France. Que disent ces fiches?

La fiche 4 du GT mutation, relative aux inspecteurs et cadres des Services Centraux, indique que ceux-ci devront subir une

évaluation quinquennale de leurs compétences. La fiche du GT CF dit exactement la même chose des vérificateurs et de leurs IP.

Les deux fiches prévoient de la même façon une aide et une formation adéquate pour les collègues en difficulté. Mais si à l'issue de la formation complémentaire, ces agents ne font toujours pas l'affaire, la fiche 4 du GT Mutation précise, quant à elle, qu'ils devront déposer une demande de mutation.

Or, il n'est pas dit dans la fiche du GT CF, ce que deviendront les vérificateurs qui à l'issue de leur formation de soutien, seraient toujours jugés insuffisants. D'où l'inquiétude et l'appréhension de l'ensemble de nos collègues. Cette inquiétude est renforcée par l'arrivée de Rialto Mémo, d'ailleurs non examinée par les CHS CT, qui tout comme RIALTO Investigation, est là pour enfermer les vérifications dans un cadre prédéfini ne laissant aux vérificateurs aucune marge de liberté et d'adaptation aux spécificités de l'entreprise contrôlée.

Monsieur le Directeur, nous savons déjà que vous ne nous donnerez pas de réponse précise sur ce sujet d'ordre national, mais nous espérons que vous accepterez de relayer auprès des nouveaux responsables de CF cette profonde inquiétude qui mine la sérénité des vérificateurs. Sérénité bien mise à mal par ailleurs par la permissivité face à la fraude fiscale de nos grands «faiseurs d'opinions», permissivité qui encourage les chefs d'entreprise à l'agressivité. Sérénité mise à mal également par le cas de cette inspectrice du Travail qui, pour avoir voulu faire honnêtement et complètement son travail dans une usine de Haute Savoie, est injustement poursuivie en justice par le représentant du Medef

## Compte Rendu des Débats

En réponse à la déclaration liminaire de Solidaires, relative aux délais trop courts entre l'envoi des documents et le CTL, à peine 8 jours, le Directeur répond que ces délais sont le résultat de l'attente des documents issus des GT nationaux; il s'agit donc d'une situation qui ne dépend pas de la Dircofi Ouest.

Le sujet de la fiche 4, que la CGT souhaitait voir aborder, a fait l'objet d'une réponse ou plus exactement d'un constat du Directeur en fin de séance.

Concernant les ponts naturels, ceux-ci sont fixés au 26 mai et au 14 août 2017. Sur ce point la CGT s'est abstenue. Par principe nous refusons de voir l'Administration nous imposer nos jours de congés même si nous connaissons les difficultés que l'on peut avoir parfois pour poser des congés ces jours-là, problèmes réels dans les services territoriaux mais moins fréquents en Dircofi, sauf bien sûr dans les services de direction.

Concernant la fiche relative à la doctrine d'emploi de l'Agent Technique en poste boulevard Solférino, la CGT a rappelé que la titularisation des agents Berkani était le résultat d'un long combat syndical au côté de ces agents, précaires depuis de très longues années, souvent soumis à des horaires très partiels, en poste sur des emplois non pourvus par des concours. La CGT a **obtenu** une modification de la rédaction de la fiche en supprimant la notion d'horaires fixes. En conséquence, la CGT a voté pour la doctrine d'emploi proposée.

Concernant le périmètre des Délégations et des Dircofi, le Directeur a présenté les fiches nationales et leurs conséquences pour nos services. **La CGT a présenté à nouveau sa proposition alternative**, déjà évoquée lors du GT National Contrôle Fiscal, pour les agents en poste à la BEP et à la Direction de la DCF Centre-Auvergne. Cette proposition aurait permis à tous ces agents de conserver des primes Dircofi en étant affecté soit à la Dircofi Centre-Ouest, soit à la Dircofi IDF en Brigade Patrimoniale. La garantie de rémunération pour la quinzaine d'agents qui rejoindront le pôle DFE du Loiret à Orléans, est limitée à 3 ans !...L'antenne de la DCF

Centre-Ouest d'Orléans conservera 7 inspecteurs, 4 contrôleurs, un IP et un AfiPA.

Le seul point en suspens semble être l'avenir de la cellule « Pôle Pénal » de Rennes qui ne sera maintenue qu'en fonction du volume de dossiers à traiter; le cas échéant, les personnels en poste à Rennes seront pleinement intégrés à l'Animation (Rennes). Nos demandes de renfort en personnels sur les services RH et Contentieux attendront le CTR Emplois de novembre, ce CTR devant préciser la répartition des **1 815** suppressions d'emplois annoncées !!!

Pour la BEP déjà constituée de 16 agents en plus de l'IDiv Expert et de l'IP, le fait d'avoir à gérer 4 agents supplémentaires à Orléans est reconnu comme une charge de travail importante pour l'IP. Des réflexions autour des missions de l'AFIPA restant en poste à Orléans seront menées.

Concernant RIALTO MEMO, dont le déploiement est prévu à compter du 01/01/2017, l'Administration souligne qu'il s'agit d'une amélioration et d'une simplification de RIALTO Investigations. Il s'agit là, en quelque sorte, d'une validation des critiques que la CGT a largement portées sur cet outil, critiques qui ont donné lieu à l'intervention des ergonomes du Ministère en 2014 notamment sur le site de Nantes. Pour autant, même s'il peut sembler plus simple, après les modifications préconisées par les ergonomes, RIALTO MEMO a la même logique de flicage et d'enfermement des vérificateurs dans des « vérifications type » pas forcément adaptées aux spécificités des entreprises vérifiées. La CGT demande que cette application qui modifie les conditions de travail des vérificateurs et de leur IP soit examinée en CHS CT. Le directeur a répondu que la DCF Ouest prévoit d'assister à la séance du CHS CT du 35 qui évoquera ce sujet.

Concernant le bilan quinquennal des compétences évoqué par la CGT dans sa liminaire, la Direction prend acte du fait que la fiche du GT national CF ne précise pas ce qu'il adviendrait des vérificateurs « en difficulté » à l'issue des formations, alors

même qu'il est clairement précisé dans la fiche du GT Mutation que les inspecteurs de Centrale seraient alors contraints de demander leur mutation.

Le Directeur fait le constat «*rassurant*» que chez nous il y a très peu de vérificateurs en réelle difficulté, au plus 3 par an, et qu'ils font déjà l'objet d'un suivi et d'un soutien particulier.

Concernant le futur déménagement de la B Pat, la CGT a demandé la tenue d'une réunion entre les Directions et les OS des 3 structures concernées: DISI, DRFIP et DIRCOFI. Nous

demandons une vision claire, avec un calendrier et **surtout une vigilance constante sur les locaux se libérant dans les mois prochains: pas question** de laisser passer des possibilités de reloger correctement nos collègues parce que *ce serait trop tôt*.

Enfin la CGT a obtenu confirmation que les agents en stage pendant plusieurs jours peuvent s'ils le souhaitent rester à l'hôtel au lieu de faire des allers-retours tous les jours (CTL du 24/04/2014).

---

### Notre Analyse

Malgré les bonnes intentions affichées par le Directeur sur la gestion des agents en difficulté, les tendances sont lourdes de conséquence. Ce qui est précisé aujourd'hui **pour les agents de Centrale** le sera certainement demain pour les agents de la DVNI et de la DNVSE, et après-demain pour les agents des DIRCOFI.

Et si demain, c'étaient 10 ou 20 vérificateurs qui étaient en difficulté, quel traitement leur serait réservé? Et si un vérificateur était classé en difficulté parce qu'il ne s'entend pas avec son IP, quel serait son avenir ?

**Nous ne cherchons pas à nous faire peur, mais nous refusons toute confiance aveugle.**

Il faudra également se battre sur la prise en compte de l'augmentation des charges de travail notamment pour les services de direction et pour la BEP, liée à l'arrivée des nouvelles brigades.

S'agissant des locaux de la Brigade Patrimoniale, en coordination avec les sections CGT du 35 de la DISI, nous ne lâcherons pas le morceau

---

La délégation CGT était composée d'Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES. Pour toute précision complémentaire n'hésitez pas à les contacter.

Lors du prochain CTL, la CGT comme à son habitude portera en points divers tous les problèmes quotidiens rencontrés par les agents. Dès maintenant, faites nous remonter vos « coups de gueule », vos difficultés, vos interrogations.

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez nous à l'adresse suivante : [cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr) ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

STRUCTURE : \_\_\_\_\_

SITE : \_\_\_\_\_

Adresse Mel :

☒ Je souhaite recevoir des informations de la CGT

☐ Je souhaite adhérer à la CGT